

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 13/10/2020**

**Compte-rendu**

**CR-CM N° 20-07 DU 13/10/2020**

Présents : Mmes Quentel, Gros, Hitier, Khélifi, Morand, Pellat, Servonnat  
Mrs Goyet, Guigues, Lafumas, Laurand, Satre, Telmon, Thivolle.

Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Point sur les projets en cours et vie communale**

**Travaux de voirie**

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion communale « voirie » du 9 octobre dernier, une liste des travaux sur la commune a été établie. Cette liste détaillée a été remise à la CC EBER le 12 octobre 2020.

Elle avait pour but de recenser les différentes actions à programmer au niveau de :

- L'entretien de la voirie communale
- La sécurisation de certains axes (ex : chemin de la Sanne)
- Problèmes de visibilité et aménagement de trottoirs (ex : route des Combes)
- Elargissement de chaussée (ex : croisement Lampon / la Madone)
- Remise en état de la voirie (ex : route de Terrebasse, problématique soulevée concernant les racines des arbres du Château qui déforment la chaussée, à qui revient l'entretien suite aux dommages ?)

Madame Eliane KHELIFI remercie les membres du Conseil Municipal qui ont travaillé sur ce dossier et suggère qu'un courrier récapitulatif de tous les points soulevés lors de cette réunion soit adressé à la CC EBER pour rappel.

**Déploiement de la fibre**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux réalisés dans le cadre du déploiement de la fibre sont de la compétence du Conseil Départemental. Il indique qu'il a reçu récemment en Mairie la Société ERT Technologies qui est mandatée pour réaliser les études et les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune. Le chargé d'étude de la société lui a indiqué que les travaux étaient suspendus pour une durée de six mois afin de faire face à des dysfonctionnements sur les réseaux ainsi que sur l'identification des habitations. En effet, il est très important que les habitations soient identifiées et que les adresses soient correctes pour permettre le raccordement.

Monsieur le Maire propose qu'un article soit publié à ce sujet dans le bulletin municipal ou l'Intervillages.

### **3. Délibération étudiant la possibilité d'acquérir un bien soumis au droit de préemption**

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien de la Famille DURAND.

#### **Par 2 Abstentions**

#### **Par 13 voix Contre l'application du droit de préemption**

### **4. Délibération relative à la suppression d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) – Départ à la retraite**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 07/07/2020.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Agent Spécialisée Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps complet, en raison d'un départ à la retraite.

Monsieur le Maire propose la suppression de ce poste et propose de modifier le tableau des emplois.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **5. Délibération relative à la désignation d'un membre du Conseil Municipal ayant délégation de signature pour tous les dossiers concernant Monsieur le Maire et nécessitant un avis de la Mairie**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que durant son mandat de Maire, il peut être amené à être intéressé par un projet, un dossier, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, et que de ce fait, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre les décisions sur ces dossiers.

La candidature de Monsieur Henri THIVOLLE est proposée.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **6. Délibération relative à la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat des Rivières Rhône Aval - SIRRA**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de désigner des représentants au sein d'organisme extérieurs, notamment au sein du SIRRA.

Conformément au statut du Syndicat Isérois des Rivières Aval, Monsieur le Maire propose de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les représentants suivants sont proposés :

- Délégué titulaire : Monsieur Yves LAFUMAS
- Délégué suppléant : Monsieur Luc SATRE

#### **Approuvé à l'unanimité**

## **7. Délibération relative à la désignation des représentants de la commune auprès de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de désigner des représentants au sein d'organismes extérieurs, notamment au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges. Cette commission intervient sur les incidences financières des transferts de compétences entre les communes et les intercommunalités.

Conformément à la demande de la CC EBER, Monsieur le Maire propose de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les représentants suivants sont proposés :

- Délégué titulaire : Monsieur Luc SATRE
  
- Délégué suppléant : Madame Josiane PELLAT

**Approuvé à l'unanimité**

## **8. Délibération relative à la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux « Chemin de la Sanne » - délégation au TE 38**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que suite à la demande de la commune, le Syndicat Territoire Energie Isère (TE 38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, des travaux sur les réseaux « Chemin de la Sanne » :

### **SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 47 520 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 47 520 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

### **SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 10 639 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 2 976 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 5 794 €

**Approuvé à l'unanimité**

## **9. Délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à une association pour l'année 2020**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2020 est de 14 000,00€.

Il indique qu'il a été sollicité par l'association, « Espoir – Isère contre le cancer » pour le versement d'une subvention exceptionnelle suite à la crise sanitaire qui ne lui permet pas d'organiser sa manifestation annuelle (Marche de l'Espoir). Il fait lecture du courrier réceptionné en Mairie.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ à l'association « Espoir – Isère contre le cancer ».

**Approuvé à l'unanimité**

## **10. Questions diverses :**

### **Projet de réalisation d'un terrain synthétique (Equipeement sportif du SASS à Saint Romain de Surieu)**

Madame Cécile QUENTEL demande des renseignements concernant ce projet. Madame Josiane PELLAT indique que le projet est toujours en cours mais que le SASS est en attente de subventions pour le finaliser. Le projet a été estimé à environ 1 million d'euros, il ne sera engagé que si le financement restant à la charge SASS ne dépasse pas 190 000,00€.

### **Personnel communal**

Madame Josiane PELLAT informe les membres du Conseil Municipal que la commune va soumettre au Comité Technique du CDG38, deux projets de délibérations concernant :

- La mise en place de l'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail)
- Le versement d'une prime exceptionnelle aux agents en lien avec la crise sanitaire (COVID19)

En effet, Madame Josiane PELLAT rappelle que les décisions relatives à la gestion des agents doivent être soumises au préalable au Comité Technique avant d'être voté en Conseil Municipal.

### **Commission vie scolaire**

La Commission a travaillé sur l'élaboration d'une enquête de satisfaction à destination des familles de l'école. En effet, depuis déjà plusieurs années, la Mairie constate que des familles font le choix de déscolariser leur(s) enfant(s) de l'école communale vers des écoles privées. De ce fait, la municipalité souhaite collecter des informations auprès des familles afin de déterminer si les services mis à leur disposition (temps périscolaires, cantine, car, ...) correspondent bien à leurs besoins.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que cette enquête de satisfaction soit réalisée en concertation avec l'équipe enseignante ainsi que les parents délégués. Ce point sera abordé lors du prochain Conseil d'Ecole.

Il sera également question d'interroger les familles qui ont déjà déscolarisé leur(s) enfant(s) ou qui ont fait le choix de les scolariser dans des établissements privés dès le début de la scolarité, il serait intéressant de connaître leur motivation.

La Commission vie scolaire souhaite également préparer des supports, mettre en place des actions à destination des futures familles afin de promouvoir l'école du village (services, matériel, ...).

### **Accueil des nouveaux habitants**

Madame Josiane PELLAT rappelle que tous les deux ans, la commune organise un accueil des nouveaux habitants. Cet accueil a pour but de présenter la commune, les différentes activités proposées au sein des associations, ... A cette occasion, il serait peut être judicieux de diffuser une plaquette d'information à destination des nouvelles familles afin de les encourager à scolariser leur(s) enfant(s) sur la commune.

### **Ecole de Terrebase**

Madame Josiane PELLAT et Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal que l'Inspectrice de l'Education Nationale a effectué sa visite de rentrée à l'école et qu'à la suite ils l'ont reçu en Mairie pour échanger sur la prochaine rentrée scolaire 2021/2022. A cette occasion, l'Inspectrice a souligné le fait que la commune a une école très bien équipée (salle de motricité, matériel informatique, TBI, ..) et dont les locaux sont très agréables (aménagements intérieurs, extérieurs, stade en face de l'école, ...).

Ils lui ont fait part de leurs inquiétudes quant à la prochaine rentrée scolaire. En effet, les effectifs sont en constante diminution depuis déjà plusieurs années et ils ne souhaitent pas qu'une nouvelle classe soit fermée. Celle-ci les a rassurés en leur indiquant que depuis deux ans les fermetures de classe dans les communes rurales ne peuvent se faire sans l'accord préalable du Maire (avis décisionnaire et non plus consultatif). De plus, elle semble confiante quant aux futurs effectifs à venir et ne pense pas qu'une fermeture soit à envisager sur la commune. Madame l'Inspectrice leur a également indiqué que si son emploi du temps le lui permettait, elle assisterait au prochain Conseil d'Ecole.

### **Rapports des différentes instances au la commune adhère**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il sera amené à présenter chaque année les rapports ou bilans annuels des différents organismes auquel la commune adhère. Il indique qu'il met à disposition des élus les différents supports au Secrétariat de Mairie.

### **TE 38**

Monsieur le Maire présence aux membres du Conseil Municipal les différents rapports 2019 du Syndicat « Territoire Energie 38 » portant sur l'électricité, le gaz ainsi que la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

### **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la CRC Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (actuellement CC EBER) au cours des exercices allant de 2012 à 2018. A la suite de cet examen, un rapport a été établi et doit être présenté en Conseil Municipal. Il rappelle que ledit document leur a également été transmis par mail.

### **Révision du PLU**

En réponse à certaines interrogations des membres du Conseil Municipal quant à l'élaboration du zonage du futur PLU, Madame Josiane PELLAT leur fait part des réponses que la commune a pu obtenir lors de la réunion du 19/09/2020 avec les PPA (Personnes Publiques Associés) :

### **Le périmètre « du château »**

Il devrait rester inchangé car il est assez récent. Il faut savoir que le périmètre de protection d'un monument historique est déterminé par le champ de visibilité de cet immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Tout immeuble, nu ou bâti, visible de l'immeuble (classé ou inscrit) ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre déterminé par une distance de 500 mètres du monument, se trouve dans le périmètre de protection. De ce fait, il est donc soumis aux contrôles des Bâtiments de France pour toutes les demandes d'urbanisme.

### **Rajout de zones constructibles**

Au vu des nouvelles directives nationales, il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles zones constructibles sans en supprimer d'autres en contrepartie.

### **Cérémonie du 11 novembre**

La commémoration se tiendra à 11h00 aux monuments aux morts dans le respect des règles sanitaires liées au COVID19. La FNACA ainsi que l'équipe enseignante seront avertis par courrier.

### **Date du prochain Conseil Municipal**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 17 décembre prochain à 20h00.

### **DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE – JUILLET A SEPTEMBRE 2020-10-27**

| <b>ENTREPRISES</b>    | <b>OBJETS</b>  | <b>MONTANT TTC</b> |
|-----------------------|--|--------------------|
|                       | <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                    |
| FAMILLE NOWAK         | RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE  | 1 500.00 €         |
| TRESOR PUBLIC         | TAXE FONCIERE 2020   | 1 778.00 €         |
| VIENNE CONDRIEU AGGLO | TELEALARME 2EME TRIM 2020  | 1 530.00 €         |
| YVES ROCHER           | BONS CADEAUX AGENTS COMMUNAUX DES ECOLES - REMERCIEMENTS ENGAGEMENTS COVID19 | 200.00 €           |
| LA TOILE FILANTE      | PROJECTION CINE PLEIN AIR 2020   | 660.00 €           |
| CIAT                  | REPLACEMENT POMPE HYDROLIQUE CHAUFFAGE ECOLE                                 | 1 477.56 €         |
| CHARPENTERS DE SONNAY | REPARATION TOIT WC DERRIERE L'EGLISE   | 2 294.99 €         |
| ENE                   | NETTOYAGE VITRES BATIMENTS COMMUNAUX   | 1 017.82 €         |
| SOCOTEC               | CONTRÔLE TECHNIQUE EQUIPEMENTS AIRE DE JEUX - SPORTIFS                       | 384.25 €           |
| REPAR STORES          | REPARATION STORES APPARTEMENTS COMMUNAUX RS CHAMPERIN                        | 237.96 €           |
| PLASTALVER            | REGLAGES PORTES SALLES DES FETES   | 348.00 €           |
| SERRES DU GRAN LAN    | FLEURISSEMENT 2020   | 659.01 €           |
| ANJALYS               | CHARGES DE COPROPRIETES APPARTEMENTS RS CHAMPERIN - 3EME TRIM 2020           | 1 003.73 €         |
| PAT ET COCO           | LIVRES MEDIATHEQUE   | 564.04 €           |
| LE COIN DES LIVRES    |  | 553.73 €           |
| CENTEX                | VETEMENTS DE TRAVAIL AGENTS DES ECOLES                                       | 359.21 €           |
|                       | <b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>  | <b>14 568.30 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>               |   |                   |
|-------------------------------------|---|-------------------|
| TECODES                             | ETUDE DE SOL PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX TECHNIQUES | 780.00 €          |
| ELABOR                              | MISE A JOUR PLAN DU CIMETIERE                         | 2 209.20 €        |
| MOTOCULTURE ET LOISIRS              | ELAGUEUSE SERVICE TECHNIQUE                           | 439.00 €          |
| BRUNEAU                             | VIDEOPROJECTEUR MAIRIE                                | 951.00 €          |
| MD INFORMATIQUE                     | IMPRIMANTE ECOLE                                      | 229.50 €          |
|                                     | DISQUE DUR PC PORTABLE M. LE MAIRE                    | 539.60 €          |
| TE38                                | RENFORCEMENT POSTE TERREBASSE                         | 3 932.48 €        |
| <b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b> |   | <b>9 080.78 €</b> |

*Fin de la séance à 23h00*

*CR CM 20-07 du 13 octobre 2020.*

*Le Maire,  
Luc SATRE*